

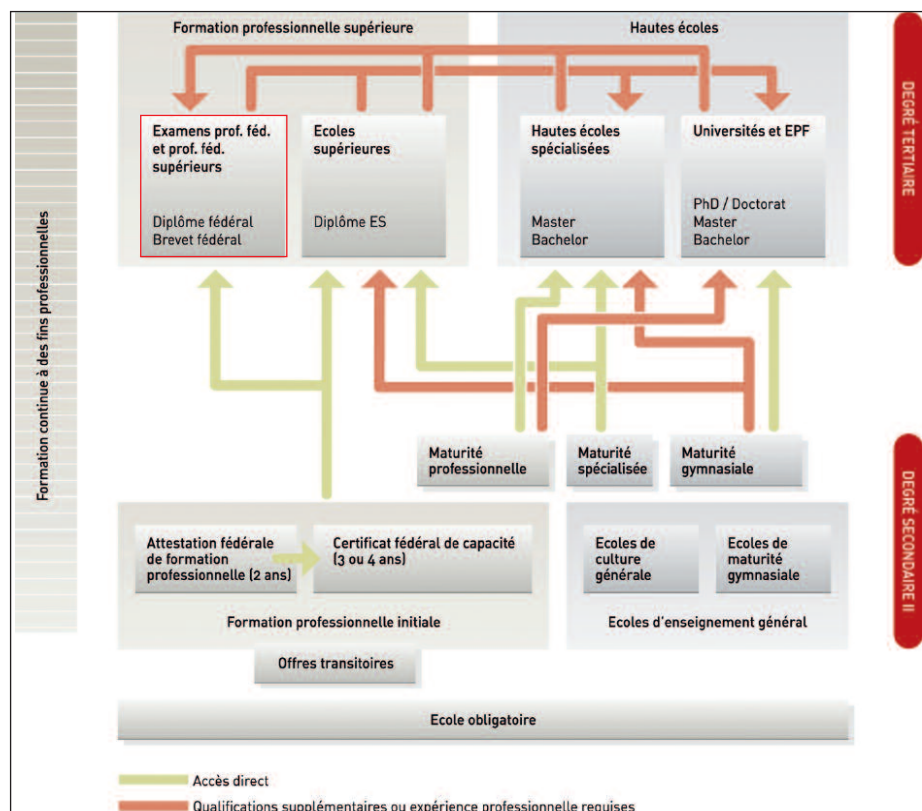
Diplômes fédéraux reconnus pour le personnel administratif

L'Association des Communes Suisses s'est fixée comme objectif de renforcer l'administration des communes. Dans un avenir proche, le personnel des administrations communales aura la possibilité d'acquérir un brevet et des diplômes spécifiques fédéraux de la formation professionnelle supérieure. Une association est fondée pour organiser et conduire les examens fédéraux.

Aujourd'hui, les communes sont confrontées à un environnement en perpétuel changement qui les oblige à relever des défis majeurs dans de nombreux domaines. Le niveau d'exigences accru de la population, l'individualisation croissante de la société associée à la difficulté de recruter des membres appropriés pour les autorités communales, la multiplication des lois et la pression à fusionner font partie des principales préoccupations des communes. Les affaires traitées par les administrations communales sont aussi de plus en plus complexes et exigent des connaissances toujours plus spécifiques. Pour que les communes puissent continuer à fournir des prestations de qualité, les administrations communales doivent être renforcées et rendues plus professionnelles. Il devient donc de plus en plus important d'investir dans une formation continue moderne au service du personnel administratif communal.

Diplômes axés sur la pratique et le marché du travail

Des communes fortes et efficaces sont une condition tout aussi importante pour la compétitivité de la Suisse et, en fin de compte, pour notre bien-être que notre système de formation dual. A ce jour, il n'existe aucun titre professionnel reconnu au niveau national pour le personnel administratif des quelque 2500 communes suisses, secteur professionnel comptant largement plus de 12 000 employés. L'Association des Communes Suisses (ACS) a pour but de combler cette lacune dans le secteur de la formation professionnelle supérieure (FPS). Les offres de la FPS sont en lien direct avec la pratique et le marché du travail, et visent à faire acquérir des qualifications et des compétences qui permettent d'assumer des responsabilités techniques et de conduite exigeantes. Il est possible d'obtenir un diplôme de la FPS même sans maturité. En règle générale, un apprentissage de formation initiale et plusieurs années de pratique



Positionnement de la formation professionnelle supérieure dans le système de formation.

Illustration: Office fédéral de la formation et de la technologie

professionnelle dans le champ professionnel correspondant sont exigés.

Rendre l'administration communale plus professionnelle

Avec le projet «Brevet/diplômes fédéraux en administration publique», l'ACS s'investit avec rigueur pour le renforcement de la compétence des administrations communales, respectivement du personnel administratif communal. Dans un avenir proche, ce dernier doit, dans le cadre de la FPS, pouvoir acquérir un brevet fédéral et des diplômes fédéraux reconnus de la branche, par exemple administrateur des finances diplômé au niveau fédéral. Le but étant que le travail dans les administrations communales soit plus valorisé et plus attrayant. Le personnel administratif communal devrait ainsi voir s'ouvrir à

lui, dans toute la Suisse, au-delà des frontières cantonales, des perspectives professionnelles intéressantes, même sans bachelor ou master.

Erich Hirt, chef de service de l'administration communale de Chiètres et accompagnateur du projet, est convaincu de la nécessité des qualifications supérieures au niveau fédéral: «Au bout d'un certain temps d'activité professionnelle au sein de notre administration, tout collaborateur ou toute collaboratrice ayant accompli la formation professionnelle initiale d'employée de commerce CFC/employé de commerce CFS de la branche administration publique recherche une formation continue adéquate, poussé(e) par les exigences croissantes liées à son travail. Un règlement d'examen clairement réglementé au niveau fédéral offrirait la possibilité

d'acquérir des qualifications valables non seulement pour une localité, une région ou un canton, mais constituerait aussi une solution flexible pour tous les niveaux de l'administration.» Pour garantir cette flexibilité, la création d'un examen reconnu au niveau fédéral est indispensable. Une administration forte permet aux membres du conseil municipal de se concentrer pleinement sur leur domaine de compétences, à savoir la conduite stratégique.

Examens professionnels fédéraux, pas de formation

Un grand travail de fond a déjà été réalisé dans le cadre du projet. Ainsi, des analyses du champ professionnel de l'administration communale, cantonale et fédérale ont été menées suivant les directives de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) pour déterminer le profil professionnel et développer différents modèles d'examens. A ce stade du projet, il est devenu évident que l'idée fondamentale n'a pas été comprise par tout le monde, car les formations cantonales et régionales existantes ont toujours été un sujet de discussion. Cependant, l'ACS n'a jamais eu l'intention de créer une nouvelle formation applicable à l'ensemble de la Suisse. Il s'agit exclusivement de réaliser des examens professionnels et professionnels supérieurs fédéraux. Et non pas de créer une formation, cette dernière étant définie, mais d'élaborer les qualifications professionnelles à examiner. «La priorité n'est pas donnée aux unités de formation, aux contenus ou méthodes d'apprentissage, mais à la définition d'un

objectif clair à atteindre sous la forme d'examens fédéraux reconnus», souligne Erich Hirt. Les cours préparatoires aux examens fédéraux n'incombent pas à l'ACS et peuvent être proposés, comme à présent, par les différentes institutions de formation.

Les discussions liées aux formations existantes, à l'attribution des contenus et donc aux différentes attentes des professionnels concernés eu égard à un nouveau titre fédéral reconnu «Administration publique» ont retardé le projet. Le Comité de l'ACS a donc décidé de prendre ses distances par rapport à ces discussions techniques et de former dans un premier temps l'organe responsable des examens fédéraux. Il a approuvé en janvier la création d'une association responsable.

Une association en tant qu'organe responsable des examens

Il existe à l'heure actuelle environ 400 examens professionnels fédéraux et examens professionnels fédéraux supérieurs. Par analogie avec d'autres organes responsables fédéraux, il est prévu de créer, sous la direction de l'ACS et sous le nom d'«Organisation d'examen cadres administration publique Suisse», une association en tant qu'organisation du monde du travail (OrTra) active dans toute la Suisse et responsable des examens fédéraux en administration publique. Elle a pour but la gestion, la mise à jour régulière et le développement des examens professionnels fédéraux, et par cela la promotion de la réputation et du statut professionnel des employés et cadres des administrations publiques.

L'organe responsable devra être constitué d'organisations importantes de la branche. En tant que responsables des examens, celles-ci veilleront à ce que les diplômes délivrés à l'issue des examens fédéraux aient un lien direct avec la pratique professionnelle et le marché du travail, et à ce qu'ils soient adaptés aux compétences requises dans les administrations publiques. Outre les organisations nationales, les organisations cantonales et régionales peuvent adhérer à la nouvelle association. Afin d'établir une séparation nette entre les organes responsables des examens et les prestataires de formation, seules les organisations d'employeurs et d'employés peuvent être affiliées à l'association.

L'ACS est convaincue qu'en créant une nouvelle association indépendante de la formation, il sera possible de constituer un organe responsable approuvé par la branche. Erich Hirt est aussi de cet avis: «Seule une association indépendante des institutions de formation ou des organisations qui lui sont proches pourra garantir la vérification des compétences exigées sur le terrain du personnel de l'administration communale ou d'une autre entité administrative, indépendamment des différentes offres de formation. Les praticiennes et praticiens expérimentés joueront un rôle important dans les organes professionnels.»

La fondation de la nouvelle association est prévue pour septembre. Le comité de l'association va faire avancer les travaux et fixer l'organisation de projet correspondante ainsi que les groupes d'experts.

Interconnexion avec des partenaires de la branche

Ces derniers mois, l'ACS a rencontré plusieurs organisations intéressées, comme l'Association pour les finances et la comptabilité publiques, la Fédération suisse des bourgeoisies et corporations, l'Association suisse des services des habitants, le Groupement suisse pour les régions de montagne, et la Conférence suisse des secrétaires municipaux, tout comme des services de personnel cantonaux pour évaluer la possibilité d'une collaboration. L'OFFT a également été informé et a approuvé la démarche. L'ACS continuera de mener des entretiens directs avec des organisations potentielles en vue d'une affiliation concrète jusqu'à l'assemblée fondatrice de l'association en automne.

Claudia Hametner, collaboratrice scientifique, Association des Communes Suisses



Voici les conseillers financiers qui ont pu recevoir leur brevet fédéral – à l'avenir, le personnel des administrations publiques peut lui-aussi acquérir un tel titre professionnel fédéral.

Photo: IAF Communauté d'intérêt pour la formation dans le domaine financier